

## Règlement du Concours Photo «Versoix, à la croisée des regards»

### Article 0 : Dates

Dépôt des photos : dès le 20 février 2016 **jusqu'au 30 juin 2016** (à minuit) en envoyant vos photos à

<mailto:artheliens@gmail.com>  
selon les modalités décrites à l'article 5.

Cinq mini-expositions sont prévues durant la période du concours avec une sélection, par le comité d'organisation, parmi les oeuvres photographiques reçues au moins 15 jours AVANT les mini-expos.

### Dates des mini-expos au printemps 2016 :

- à l'EMS Bon-Séjour
- à l'EMS St-Loup
- à La Corolle, av. Choiseul, 21A
- à l'Espace Patrimoine
- à l'Espace Passerelle de la Pelotière

**du 4 au 10 avril,**  
**du 18 au 24 avril,**  
**du 2 au 6 mai**  
**du 20 au 27 mai et**  
**du 4 au 10 juin.**

### Date de l'Exposition au Boléro : du 24 août au 11 septembre 2016

avec l'exposition des meilleures photos dans chaque catégorie et remise des prix.

### Article 1 : Objet

Diverses associations de Versoix\* se sont groupées pour proposer le concours de photographies «**Versoix, à la croisée des regards**» aux amateurs de tous âges, sans distinction de lieu de domicile.

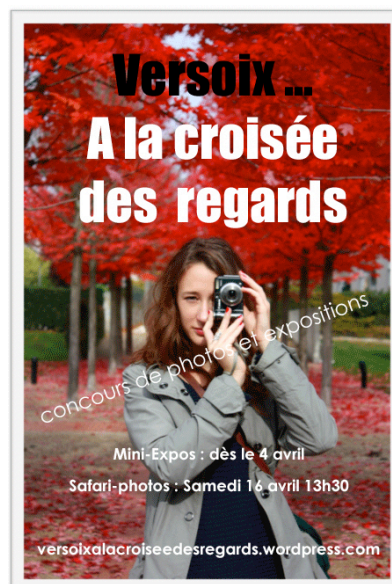
*\*Arthéliens, l'Association des Habitants de Montfleury, l'Association des Loisirs de la Pelotière, les EMS St-Loup et Bon-Séjour, l'Espace Passerelle, le Rado, le Patrimoine, la Ludothèque, La Corolle et la Villa Yoyo en collaboration avec la Mairie de Versoix et son Service de la Culture.*

Une sélection des meilleures photos sera tirée et exposée dans différents lieux jusqu'à l'été et enfin, en apothéose, dans le Hall du Boléro où aura lieu l'exposition finale.

### Article 2 : Organisateurs et Jury

Les organisateurs du concours. Ce concours est gratuit et ouvert à tous, à l'exception des membres du comité d'organisation.

Les meilleures photos, sélectionnées par un jury de photographes et de passionnés seront récompensées.



### Article 3 : Présentation du concours, 3 Thématiques (ou catégories)

Pour toucher un large public, ce concours "Versoix, à la croisée des regards" tendant à favoriser la découverte ou la redécouverte de Versoix, est proposé selon **l'une ou plusieurs des trois approches** suivantes:

#### **Les enfants photographient Versoix (réservé aux enfant de moins de 12 ans)**

Les animateurs du Rado guideront les enfants pour de belles images de Versoix lors de mercredis-quartiers qu'ils animent tout au long de l'année. En fil rouge, les photos prises par les enfants comporteront obligatoirement sur chaque photo un petit personnage créé auparavant par l'enfant. Les images réalisées par des enfants hors de la structure du Rado sont aussi les bienvenues.

#### **Sortez de votre quartier**

Partez à la découverte des divers quartiers de la commune, photographiez des lieux de Versoix que vous ne connaissez pas. De la Pelotière à Montfleury en passant par Richelien, il y a de nombreux endroits que vous ne connaissez pas, prenez le temps de visiter et découvrir les recoins de la commune. Chaque photo sera accompagnée du nom du quartier (ou de l'adresse) où elle a été prise. ([voir la carte des 16 quartiers en annexe](#))

#### **"Passé-présent"**

Découvrez comment Versoix s'est transformé au cours des années. En partenariat avec le Patrimoine de Versoix qui met à votre disposition d'anciennes photos ou ressortez de vos albums des photos vintage ou encore à partir d'une carte postale de Versoix. (voir la galerie de photos sur les sites <http://communesgenevoises.ch/planche-contact-commune-versoix-c10.html>. ou <http://www.versoix-region.ch/cartespostales-vx-cq/index.html>)

Prenez une vue au même endroit avec le même cadrage : en comparant, l'évolution de la ville est saisissante. N'oubliez pas de joindre l'image de départ à votre photo !

### Article 4 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les âges et à titre gratuit.

Les photos doivent avoir été prises sur le territoire de la Commune de Versoix, par le participant lui-même.

La prise de photo ne doit en aucun cas représenter un danger, ni pour le photographe, ni pour autrui.

Les candidats doivent être dépositaires des droits liés aux images qu'ils présenteront lors du concours.

Il s'abstiendra de photographier des personnes reconnaissables ou alors, il doit avoir l'autorisation écrite des personnes identifiées sur la ou les photos présentées et ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

Les candidats se garderont de présenter des images violentes ou à caractère offensante pour la collectivité.

L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de ne pas sélectionner les photos qu'elle juge comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature malveillante.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

## Article 5 : Modalités d'envoi des photos

Chaque participant pourra envoyer un maximum de **3** clichés inédits par catégorie.

### Inscription :

Pour participer, il suffit d'envoyer par e-mail **au maximum 3 photos** (en pièces jointes) à l'adresse suivante : [artheliens@gmail.com](mailto:artheliens@gmail.com)

Caractéristiques techniques des photos (obligatoires pour valider la participation au concours) :

- 1)- Les photos devront avoir été prises par la personne inscrite
- 2)- Format JPEG - en couleur, noir et blanc. - photos numériques ou argentiques numérisées.
- 3)- Résolution : devra être de 2500 pixels dans la plus grande longueur (env. 1Mo à 2Mo en jpeg).
- 4)- Dans chaque e-mail, le participant doit fournir les renseignements suivants nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique et,
- 5)- **pour chaque photo** indiquer clairement :
  - la catégorie du concours,
  - le titre de la photo ou des photos, une légende (facultatif) ainsi que
  - le lieu (adresse) de la prise de vue;
- 6)- **en plus**, selon la catégorie :
  - Pour la catégorie **Enfant** ... il faudra préciser l'année de naissance
  - Pour la catégorie **Sortez de votre quartier** : l'inscription peut être familiale (parents et enfants) au lieu d'être individuelle. Chaque photo sera accompagnée du nom du quartier où elle a été prise.
  - Pour la catégorie **Passé-Présent**, il faudra joindre à chaque photo la photo (ancienne) de référence correspondant au même cadrage ou les indications précises (livre, page, adresse internet) permettant l'identification de la photo de référence.

## Article 6 : Période de réception des photos

La période de réception des photos est limitée dans le temps. Les photos doivent être renvoyées par mail dès que possible **à partir du 20 février** mais au plus tard le 30 juin 2016 (à minuit). Seules les photos reçues au moins 15 jours avant une mini-exposition pourront être exposées dans une ou plusieurs mini expo.

Toutes les photos reçues entre le 20 fév. et le 30 juin et respectant le présent règlement (notamment art. 4 et art. 5) seront soumises au jury.

## Article 7 : Critères de sélection

Un jury sera spécialement constitué pour évaluer la qualité artistique des photos. Il se réunira après la date de clôture du concours pour sélectionner les photographies qui seront exposées ainsi que celles qui seront récompensées dans chacune des 3 catégories.

Seront notamment pris en compte le cadrage, l'originalité de la prise de vue, la gestion de la lumière, mais aussi « le caractère » de la photographie.

## Article 8 : Récompenses

Les meilleures photos seront tirées et exposées durant l'exposition au Boléro. Chaque photographie primée recevra une récompense. Chaque participant sera invité à découvrir la sélection des clichés lors du vernissage de l'exposition.

## **Article 9 : Composition du jury**

Le jury sera composé de photographes et d'amateurs avertis.

## **Article 10 : Exclusions**

Sont exclues du concours les photographies répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

1. dépassement de la date limite d'envoi : les photographies envoyées après la date limite du concours ou sans les indications jointes (art. 5) seront classées hors concours.
2. droit de regard : Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photographies qu'ils jugent non conformes à l'éthique ou qui contreviendraient manifestement aux lois et règlements ou qui ne respecteraient pas le règlement du présent concours (cf. voir article 4).

Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photographies jugées irrecevables.

## **Article 11 : Droits de représentation**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit de représentation Comité du concours et au Patrimoine versoisien. Ce droit de représentation est valable uniquement pour une utilisation non commerciale ou patrimoniale de la photographie.

L'auteur reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à la diffusion de son image (si, par exemple, cette image présente une personne tierce) (art. 4).

Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser les photographies soumises sur les supports de communication des organisateurs sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Cette autorisation ne peut en aucun cas faire l'objet d'une utilisation commerciale.

## **Article 12 : Responsabilités**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

## **Article 13 : Autorisations de publication**

Le participant consent à ce que les photos soumises puissent être déposées et consultables sur la galerie virtuelle de photos dédiée au concours, sur le site du Patrimoine versoisien, de la Ville de Versoix ou de Versoix-Région, et sur <https://www.facebook.com/A-la-Croisee-des-Regards>, même après la fin du concours.

## **Article 14 : Obligations**

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Pour vous aider à réaliser de belles images, **deux safaris-photos se déroulent dans Versoix**, encadrés et conseillés par des photographes connaissant bien Versoix.

**Safari-photos à travers Versoix**  
le samedi 20 février de 13h30 à 16h30  
le samedi 16 avril de 13h30 à 16h30

**Rendez-vous : à 13h30 à l'Espace Patrimoine**

(1, rue des Dissidents, sur le côté de la Maison du Charron)  
avec Carla da Silva, Philippe Janin et Pierre Dupanloup pour quelques explications,  
choisir des vues anciennes et visiter quelques lieux de Versoix.

**Retour vers 16h30 au même endroit où un petit goûter sera offert.**

Ces safaris seront  
ouverts à tous pour  
une modeste  
participation de 5.-  
par famille.

Merci de vous  
inscrire au moins 3  
jours avant, en  
envoyant un e-mail  
à  
artheliens@gmail.co  
m en précisant vos  
coordonnées et  
votre téléphone  
mobile

\*

*Les organisateurs :*

*Arthéliens, l'Association  
des Habitants de  
Montfleury, l'Association  
des Loisirs de la Pelotière,  
les EMS St-Loup et Bon-  
Séjour, l'Espace  
Passerelle, le Rado, le  
Patrimoine, la  
Ludothèque, La Corolle,  
la Villa Yoyo, en  
collaboration avec la  
Mairie de Versoix et son  
Service de la Culture.*

*Contact: pour le  
Comité d'organisation :*

*Djamel Bourbala*

*artheliens@gmail.com*

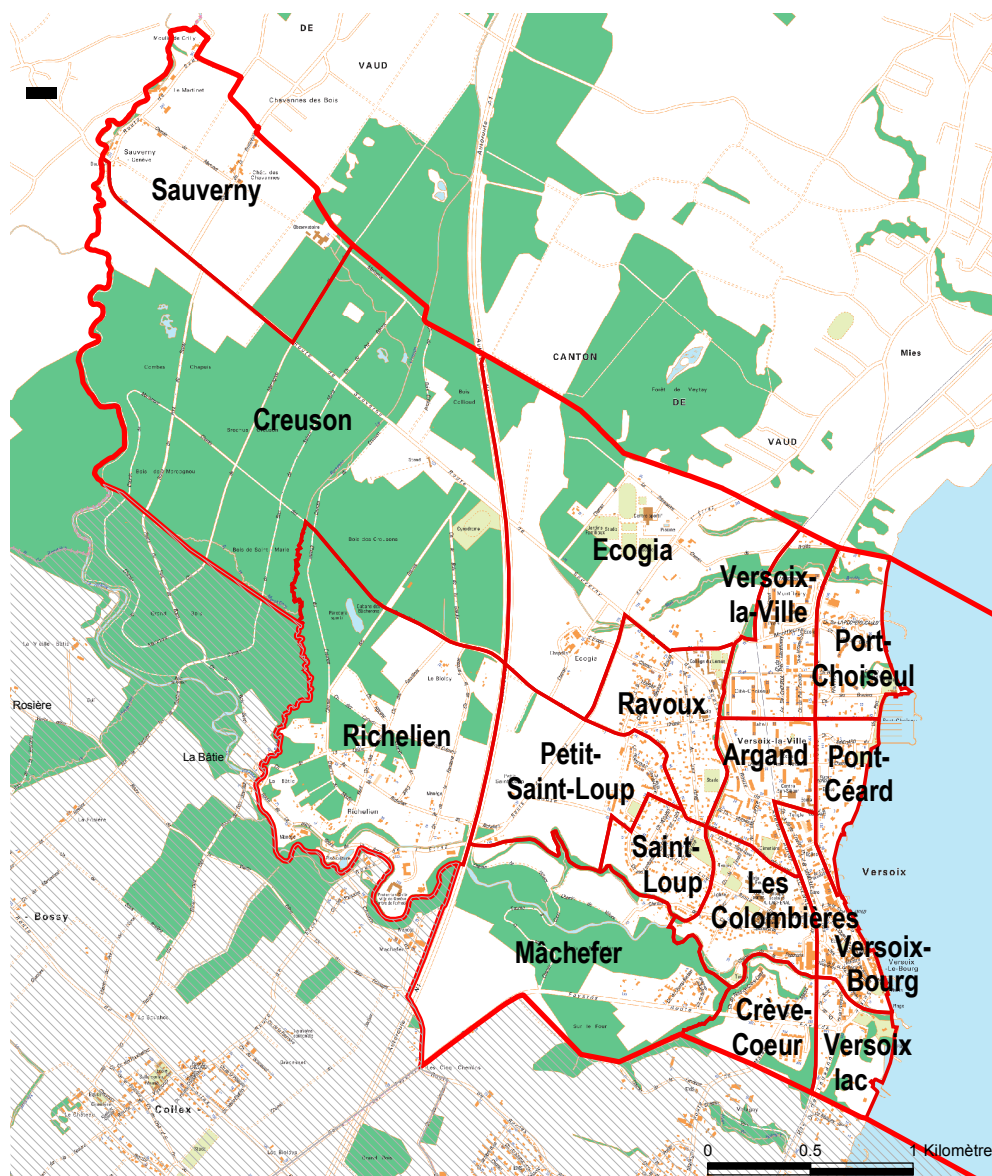
*079 694 30 24*

[versoixalacroiseedesregards.wordpress.com](http://versoixalacroiseedesregards.wordpress.com)

**Carte des  
16 quartiers  
de Versoix**



# VERSOIX



Source : OCSTAT-DCMO - 2005